

**Arrêté n° 12-2024 portant désignation de l'attributaire de l'accord-cadre N°2024-06 :
Prestations d'entretien des réseaux et de vidange****LE PRESIDENT**

- VU** le code de la commande publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 12 avril 2024 portant sur la réalisation de prestations d'entretien des réseaux et de vidange ;

CONSIDERANT les quatre offres reçues et l'analyse qui en a été faite ;

ARRETE

L'attribution de l'accord-cadre N°2024-06 dans les conditions suivantes :

Type d'accord-cadre : accord-cadre mon attributaire à bon de commande

Durée : du 23 mai 2024 au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit pour une durée de 12 mois jusqu'à trois fois. La durée maximale de l'accord-cadre ne pourra pas dépasser le 31 décembre 2027.

Titulaire : ATIC SA
3 rue de l'uranium
67802 Bischheim cedex

Fait à Molsheim, le 23 mai 2024,

Le Président

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 23 juillet 2024 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.